

Séance ordinaire du 20 septembre 2021

9 citoyens sont présents

Questions adressées au conseil lors des deux périodes de questions :

1- Questions de Mme Lisane Chapleau

La majorité des questions et commentaires adressés au conseil par Mme Chapleau portent sur le chemin du Lac-Labelle : État du chemin (nids de poule et crevasse) et travaux à venir.

M. le Maire mentionne que des travaux correctifs doivent être apportés à certains endroits après que les travaux de réfection présentement en cours soient terminés. Il rappelle qu'une réfection en profondeur de certains tronçons doit être planifiée; le conseil a donc prévu en 2021, un montant de 100,000\$ pour des études d'ingénierie (plan et devis) nous permettant la planification des travaux et également de nous inscrire au programme de réfection des routes du ministère des Transports donnant accès à des subventions pouvant atteindre 60% des coûts de réfection. Un emprunt de 2.5 millions contracté en 2008 vient à échéance en 2023. Celui-ci a été contracté pour permettre la réfection ou le pavage de plusieurs portions de chemin, dont une partie du chemin du Lac Labelle. Le conseil a donc inscrit à son plan d'immobilisation triennal un montant équivalent à cet emprunt afin de permettre l'amélioration de nos chemins sans augmentation pour cela du fardeau fiscal des contribuables.

Mme Chapleau questionne le conseil sur l'endroit où est située l'Île de Ré au lac Labelle. Les conseillers du secteur lui répondent. Elle demande également où est situé le projet du Curé-Labelle. Ce projet est situé sur le boul. du Curé-Labelle au sud du Village.

Une question est également adressée par Mme Chapleau concernant une construction non conforme qui a fait l'objet d'une résolution lors de la séance. Le maire apporte les précisions nécessaires : que le dossier est pris en charge par le Service de l'urbanisme et que des mesures légales seront entreprises.

Enfin, elle demande pourquoi la Municipalité n'a pas empêché le dynamitage sur un terrain autour du lac Labelle. Le maire lui répond que quand un projet ne contrevient pas aux règlements, un permis doit être délivré.

2- Questions de Mme Anne-Marie Cousineau

Mme Cousineau du chemin du Moulin demande où en est rendu le dossier de l'affaissement sur le chemin du Moulin.

Maire : Ce dossier suit son cours, mais est très complexe. Les travaux correctifs impliquent un empiètement dans le parc linéaire et une telle autorisation n'est pas facile à obtenir. Une évaluation de toutes les options est toujours en cours afin que les coûts pour les citoyens de Labelle soient les plus bas possibles. Il rappelle que le dossier est mené par la direction des travaux publics qui est en contact avec les différents intervenants.

M. le maire mentionne également qu'un pavage temporaire devrait être fait sur le « détour » afin de sécuriser la circulation sur cette portion de chemin.

3- Question de M. Marc Thédrel

M. Thédrel demande qui est responsable du dossier tourisme durant l'absence de la directrice du service de la culture, des loisirs et du tourisme étant donné que la partie culture est sous la responsabilité de la directrice de la bibliothèque et que la partie loisirs est sous la responsabilité du technicien en loisirs.

La directrice générale répond que cette partie a été couverte au courant de l'été par la coordonnatrice du bureau d'accueil touristique et que les nouveaux projets devront attendre le retour de la directrice.

4- Question de M. Yvon Cormier

M. Cormier demande au conseil pourquoi la Municipalité va en appel d'offres via l'union des Municipalités du Québec pour la fourniture du diesel avec des réservoirs appartenant à la Municipalité alors qu'il y a une station-service à Labelle qui pourrait fournir ce produit.

Le maire répond que cette décision a été prise il y a 3 ans déjà et que celle-ci n'était pas qu'économique en termes de prix du produit, mais beaucoup plus pour une question d'économie de temps des employés et de disponibilité du produit. Faire le plein d'un gros véhicule avec nos réservoirs et un bec verseur beaucoup plus gros prend beaucoup moins de temps et peut se faire à toute heure et sans aucune attente, ce qui occasionne des économies considérables.

5- Questions de M. François Guy

La première question de M. Guy porte sur les élections. M. le maire la réfère à la présidente d'élection aux heures d'ouverture du bureau.

M. Guy demande également quelques précisions au conseil sur plusieurs résolutions adoptées lors de la séance. Le maire lui apporte ces précisions.